

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 21 avril 2016, à 19 h 30.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Nicole Robert, préfet  
Nathalie Bresse, Ascot Corner  
Walter Dougherty, Bury  
Denis Dion, Chartierville  
Noël Landry, Cookshire-Eaton  
Jean-Pierre Briand, Dudswell  
Robert G. Roy, East Angus  
Bertrand Prévost, Hampden  
Bruno Gobeil, La Patrie  
Germain Boutin, Newport  
Chantal Ouellet, Scotstown  
Richard Tanguay, Weedon  
Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier  
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8630**

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour suivant

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle
- 5/ Invités et membres du personnel
  - 5.1 Festival « Musique aux sommets » - Occasion d'implication régionale des municipalités
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
  - 6.1 Assemblée ordinaire du 16 mars 2016
    - 6.1.1 Résolution OMH – Libellé de notre résolution no 2016-03-8629
    - 6.1.2 RénoRégion (adoption de notre propre résolution pour l'ensemble des programmes)
    - 6.1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 mars 2016
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt  
Aucun
- 8/ Administration et finances
  - 8.1 Adoption des comptes
  - 8.2 Règlement rémunération des élus – adoption
  - 8.3 Avis de motion – règlement d'emprunt visant la migration des serveurs de téléphonie IP
  - 8.4 Intérêts sur créances impayées à la MRC par les municipalités
  - 8.5 Embauche du technicien informatique
- 9/ Environnement  
Aucun

- 10/ Évaluation
  - 10.1 Échéancier de dépôt des rôles d'évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
  - 11.1 Projet de desserte récréotouristique régionale et dérogation au plan d'organisation des ressources policières
  - 11.2 Adoption du PARL
- 12/ Projets spéciaux
  - 12.1 Transfert du surplus de Lire/Read vers HSF fou de ses enfants
  - 12.2 Transport collectif
    - 12.2.1 Rapport d'exploitation 2014 corrigé et 2015
    - 12.2.2 Plan de développement du transport
  - 12.3 Atelier « Mieux travailler ensemble » - comité de direction et date de l'atelier de travail
  - 12.4 Internet haute vitesse – suivi
- 13/ Développement local
  - 13.1 Nomination du CA du CLD
  - 13.2 AGA du CLD – 4 mai à La Patrie
  - 13.3 Pacte rural 3 et FDT- local 2015-2016; adoption des projets et solde
  - 13.4 Rencontre du 21 avril 2016
- 14/ Réunion du comité administratif
  - 14.1 Assemblée ordinaire du 16 mars 2016
- 15/ Intervention du public dans la salle
- 16/ Correspondance
- 17/ Questions diverses
  - 17.1 Rallye du tour de la montagne
  - 17.2 Mode de votation – modification des lettres patentes
- 18/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

4/ Intervention du public dans la salle

Aucune intervention

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Jean Bellehumeur - Festival « Musique aux sommets » - Occasion d'implication régionale des municipalités.

Monsieur Bellehumeur réitère l'invitation aux municipalités de participer à la parade de chars allégoriques organisée dans le cadre du festival « Musique aux sommets » qui se tiendra en août prochain.

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 16 mars 2016

6.1.1 Résolution OMH: libellé de notre résolution 2016-03-8629

La résolution 2016-03-8629 adoptée lors de la séance du conseil du 16 mars dernier est approuvée telle que présentée au procès-verbal.

6.1.2 RénoRégion – Adoption de notre propre résolution pour l'ensemble des programmes

Programmes de rénovation de l'habitation

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8631**

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a lancé à l'automne 2015 un tout nouveau programme d'aide à la rénovation sous l'appellation RénoRégion (PRR);

**ATTENDU QUE** le programme RénoRégion vient juste d'être mis en vigueur, que les crédits sont déjà annulés et que les disponibilités budgétaires du programme d'adaptation de domicile (PAD) demeurent incertaines malgré l'annonce de sa continuité;

**ATTENDU QUE** ces programmes sont destinés à venir en aide aux ménages à faible revenu ainsi qu'aux personnes handicapées du territoire de la MRC Le Haut-Saint-François;

**ATTENDU QUE** le budget consacré à la MRC Le Haut-Saint-François pour soutenir les demandes dans le cadre de ces programmes est soit loin des besoins exprimés, dans le cas du PRR ou soit essentiel dans le futur pour les adaptations des résidences des personnes handicapées (PAD);

**ATTENDU QUE** le récent budget provincial ne consacrait pas de fonds à ces programmes;

**ATTENDU QUE** la SHQ vit l'urgence de disposer de crédits supplémentaires afin de soutenir davantage le PRR et que cette même SHQ est sous la juridiction du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC Le Haut-Saint-François demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de majorer substantiellement les budgets consentis à la SHQ pour soutenir les programmes RénoRégion et Adaptation de domicile.

**ADOPTÉE**

6.1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 mars 2016

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8632**

Sur la proposition de Robert Roy, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 mars 2016.

**ADOPTÉE**

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

Aucun

8/ Administration et finance

8.1 Adoption des comptes

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8633**

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	mars 2016	96 770,89 \$
Salaires :	mars 2016	49 420,82 \$

**ADOPTÉE**

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Règlement de rémunération des élus – adoption

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8634**

**RÈGLEMENT 430-16**

Règlement numéro 430-16 relatif à la rémunération des élus pour la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. chapitre t-11.001) le conseil d'une municipalité régionale de comté peut, par règlement, fixer quelle sera la rémunération de son préfet et de ses autres membres;

**ATTENDU QUE** cette rémunération peut comprendre, outre la rémunération de base, une rémunération additionnelle pour tout poste particulier que précise le conseil;

**ATTENDU QUE** le conseil désire modifier la rémunération des élus en tenant compte du décret gouvernemental régissant l'indexation annuelle;

**ATTENDU QU'**un avis public a dûment été affiché par le secrétaire-trésorier;

**ATTENDU QU'**en plus d'être affiché, l'avis susmentionné a été publié le 23 mars 2016 dans un journal diffusé dans le territoire de la municipalité régionale de comté;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Marcel Langlois, conseiller à la MRC, à la séance du conseil du 17 février 2016;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil décrète ce qui suit :

#### **Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2**

Le présent règlement fixe la rémunération des membres du conseil de la municipalité régionale de comté, la rémunération du préfet, la rémunération additionnelle du préfet suppléant, des membres du comité administratif ainsi que celles des membres ayant la présidence d'un comité politique nommé par résolution du conseil ;

#### **Article 3 Rémunération des membres**

Pour chaque réunion du conseil ordinaire et extraordinaire, un membre du conseil, à l'exception du préfet, a droit, s'il est présent à cette assemblée, à une rémunération de cent sept dollars et quatre-vingt-six cents (107,86 \$).

#### **Article 4 Rémunération du préfet**

Le préfet a droit à une rémunération annuelle de cinquante mille deux cent quarante-huit dollars (50 248 \$).

#### **Article 5 Rémunération additionnelle des membres du comité administratif**

Chaque membre du comité administratif, à l'exception du préfet, a droit à une rémunération additionnelle, s'il est présent à cette assemblée, de quatre-vingts dollars et quatre-vingt-un cents (80,81\$).

#### **Article 6 Rémunération additionnelle du préfet suppléant**

Le préfet suppléant a droit à une rémunération annuelle additionnelle de trois mille six cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-quinze cents (3 672,95\$).

#### **Article 7 Rémunération additionnelle des membres ayant la présidence d'un comité politique nommé par résolution du conseil.**

Chaque présidence de comité est cotée selon l'ampleur de la tâche sur une échelle de 1 à 3. La cote est adoptée annuellement selon les présidences en vigueur.

Les membres ayant la présidence d'un comité politique nommé par résolution du conseil, ont droit à une rémunération annuelle établie en fonction de la cote obtenue :

Cote 1 : 500 \$

Cote 2 : 833,33 \$

Cote 3 : 1 166,66 \$

#### **Article 8 Vacance du poste de préfet**

Lorsqu'il y a vacance au poste de préfet et qu'une élection doit avoir lieu, le préfet suppléant cesse d'être le représentant d'une municipalité locale au conseil, remplit les fonctions de préfet, et obtient une rémunération additionnelle de mille deux cent dix-huit dollars (1 218 \$) par réunion ordinaire du conseil s'il est présent.

#### **Article 9 Rémunération spéciale (responsable des relations avec les organismes du milieu)**

Si certains nouveaux dossiers se présentent en cours d'année et qu'ils méritent rémunération selon ce que décidera le conseil de la MRC, le responsable des relations avec les organismes du milieu recevra une rémunération annuelle de trois cent soixante-sept et dix-huit cents (367,18 \$).

#### **Article 10 Allocation de dépenses**

En plus de toute rémunération établie par le présent règlement, tout membre du conseil de la MRC reçoit une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu par l'article 22 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu par l'article 22 de cette Loi. En ce qui concerne le préfet, l'allocation est établie selon le décret ministériel pour l'année en vigueur, et pour 2016, cette allocation est établie à 16 216 \$

#### **Article 11 Frais de déplacement**

Pour chaque réunion ordinaire et extraordinaire du conseil ainsi que les ateliers de travail spécifiquement sur le plan d'action ou le budget, un membre du conseil a droit au remboursement de ses frais de déplacement.

Pour chaque réunion du comité administratif, les membres ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement.

Pour chaque réunion d'un comité politique nommé par résolution du conseil, seul le (la) président(e) a droit au remboursement de ses frais de déplacement.

Le préfet a droit au remboursement de l'ensemble des frais de déplacement relié à sa fonction, à l'exception des déplacements sur le territoire de la municipalité où est situé le centre administratif de la MRC.

Les frais de déplacement sont remboursables selon le taux en vigueur en fonction du trimestre de l'année.

#### **Article 12 Indexation**

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur, le tout conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux. La formule d'indexation est basée sur l'augmentation telle que déterminée par l'article 24.2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, chap II, section VI.

#### **Article 13**

Le conseil délègue au comité administratif le pouvoir de déterminer les modalités de versement de la rémunération et de l'allocation de dépenses prévues au présent règlement et de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

#### **Article 14**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'appliquera le 1<sup>er</sup> mai 2016. Il remplace le règlement 427-16 concernant la rémunération des élus de la MRC du Haut-Saint-François en vigueur auparavant.

**ADOPTÉE**

#### 8.3 Avis de motion – règlement d'emprunt visant la migration des serveurs de téléphonie IP

Nathalie Bresse, conseiller donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture indiquant qu'un règlement d'emprunt visant la migration des serveurs de téléphonie IP, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

8.4 Intérêts sur les créances impayées à la MRC par les municipalités

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8635**

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** des frais d'intérêt de 12 % annuellement, seront imposés aux municipalités pour les factures impayées, autres que les quotes-parts, dans un délai de 60 jours;

**QUE**, le délai de paiement pour les quotes-parts et le taux d'intérêt sont fixés annuellement par règlement.

**ADOPTÉE**

8.5 Embauche d'un technicien en informatique

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8636**

Sur la proposition de Nathalie Bresse , **IL EST RÉSOLU**

**D'embaucher** Éric Charland au poste de technicien informatique

**QUE** la rémunération est fixée selon la classe 5, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

9/ Environnement  
Aucun

10/ Évaluation

10.1 Échéancier de dépôt des rôles d'évaluation

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8637**

**ATTENDU QU'**il sera sans doute impossible de déposer les rôles d'évaluation avant le 16 septembre pour les municipalités dont le dépôt est cette année, soit Cookshire-Eaton, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton et Weedon, dû notamment aux travaux supplémentaires reliés à la modernisation des rôles d'évaluation;

**ATTENDU QU'**il est prévu par l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) que l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date ultérieure qui ne peut être postérieure au 1<sup>er</sup> novembre suivant ;

**ATTENDU QUE** les municipalités concernées et la MRC souhaitent tout de même que le dépôt se fasse le plus tôt possible;

**ATTENDU QUE** la direction a convenu avec la firme Altus responsable conjointement avec la MRC, que le scénario faisant l'objet de la présente résolution est faisable et sera respecté;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** les rôles soient déposés entre le 30 septembre et le 21 octobre à raison d'un par semaine et que les pré-rôles soient déposés 2 semaines plus tôt soit entre le 15 septembre et le 7 octobre.

**ADOPTÉE**

11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques en incendie

11.1 Projet de desserte récréotouristique régionale et dérogation au plan d'organisation des ressources policières

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8638**

**ATTENDU** l'importance que les citoyens de la MRC du Haut-Saint-François attachent à la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, propose un projet régional de desserte récréotouristique visant à améliorer la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec a démontré qu'une modulation de 156 heures de présence policière, au cours de l'année 2016-2017, est souhaitable afin de dégager du temps pour permettre la réalisation de cette desserte et nécessaire afin de pouvoir augmenter la présence policière lors de périodes favorables à la visibilité et aux interventions policières sur le territoire de la MRC;

**ATTENDU QUE** ladite modulation sera planifiée par le directeur de poste et pourrait avoir parfois pour effet d'amener des ajustements au seuil minimum tel qu'établi dans le plan d'organisation des ressources policières;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec prévoit fournir pour 2016-2017 des résultats équivalents à ceux de l'année 2015-2016, au niveau de la desserte récréotouristique et au niveau des activités de présence, de visibilité et d'intervention policière sur le réseau routier de la MRC, à partir des heures de présence policière qui auront été modulées;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec prévoit compenser les postes MRC concernées, pour l'absence sur leurs unités respectives, des membres qui seront affectés à la desserte récréotouristique régionale, soit par l'attribution de crédits budgétaires, par l'ajout occasionnel d'effectifs et/ou par des périodes supplémentaires d'intervention sur le territoire réalisées par des patrouilleurs provenant de la desserte récréotouristique régionale ou autres;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des unités limitrophes de la Sûreté du Québec apportera leur soutien afin de diminuer les impacts de la modulation des heures de patrouilles pouvant avoir affecté le seuil minimum;

**ATTENDU QUE** le projet débutera à compter du mois de mai 2016 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2017;

**ATTENDU QUE** le projet pourra être prolongé d'année en année à la convenance des partis concernés;



**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec, District de l'Estrie présentera un bilan du projet au plus tard en juin 2017 via les directeurs de poste.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de Robert G. Roy, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Saint-François appuie le projet de desserte récréotouristique régionale et accepte en conséquence les dérogations mineures au respect du seuil minimum qui en découleront tel que prévu par le directeur de poste;

D'envoyer également copie de la présente au Commandant de la Région Estrie/Centre-du-Québec, monsieur Claude Desgagnés.

**ADOPTÉE**

11.2 Adoption du PARL

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8639**

Sur la proposition de Jean-Pierre Briand, **IL EST RÉSOLU**

**De** reconduire le Plan d'action régional et local (PARL) 2014-2015 pour l'année 2015-2016

**ADOPTÉE**

Points d'information

- Nathalie Bresse, présidente du CSP informe les élus qu'ils seront contactés par le parrain de leur municipalité. Le nouveau directeur du poste de la SQ souhaite un minimum de 10 contacts annuellement entre la municipalité et le parrain soit par courriel, téléphone ou par une visite au bureau municipal ou à la séance du conseil.
  
- Une collecte de sang de la SQ région Estrie et centre du Québec aura lieu les 5 et 6 mai au Mail central du Carrefour de l'Estrie.

12/ Projets spéciaux

12.1 Transfert du surplus du Lire/Read vers HSF fou de ses enfants

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8640**

**ATTENDU QUE** le projet LIRE/READ dégage un solde résiduel de 5 417\$, soit le résultat des crédits de taxes;

**ATTENDU QUE** la vérification comptable confirme que ce solde apparait aux recettes reportées au 31 décembre 2015;

**ATTENDU QUE** le bailleur de fonds du projet LIRE/READ, soit la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) par le biais de son projet Partenaire pour la réussite éducative en Estrie (PREE), permet que la MRC utilise le solde résiduel de 5417\$ à des fins destinées à la lecture dans le cadre de son projet Haut-Saint-François fou de ses enfants;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François affecte la somme de 5 417\$ dans son exercice 2016 du projet LIRE/READ au projet HSF fou de ses enfants.

**ADOPTÉE**

12.2 Transport collectif

12.2.1 Rapport d'exploitation 2014 corrigé

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8641**

Sur la proposition de Richard Tanguay, **IL EST RÉSOLU**

**D'adopter** le rapport d'exploitation 2014 corrigé

**ADOPTÉE**

Rapport d'exploitation 2015

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8642**

Sur la proposition de Richard Tanguay , **IL EST RÉSOLU**

**D'adopter** le rapport d'exploitation 2015

**ADOPTÉE**

12.2.2 Plan de développement du transport

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8643**

Sur la proposition de Richard Tanguay, **IL EST RÉSOLU**

**D'adopter** le plan de développement du transport collectif de la MRC du Haut-Saint-François tel que présenté.

**ADOPTÉE**

Le gouvernement du Québec impose des coupures de 25 % aux subventions pour le transport collectif à tous les services ayant accumulé un surplus.

Il est suggéré de mettre sur pied un circuit hebdomadaire qui desservirait tout le territoire de la MRC. On rappelle que l'expérience avait été tentée pour les municipalités de Dudswell, Lingwick et Weedon, le service a dû être abandonné faute de rentabilité à la fin du contrat du transporteur en 2011. Le conseil avait à l'époque, mandaté le directeur général de vérifier la possibilité d'offrir un service sur rendez-vous qui est maintenant disponible pour toute la MRC. Il est tout de même souhaité que le guichet unique analyse tout scénario réaliste pouvant améliorer la couverture du plus grand nombre de citoyens possibles du Haut-Saint-François. Afin de mieux comprendre les enjeux et défis de la gestion du transport collectif, la chargée de projet du guichet unique sera invitée à venir présenter le prochain plan de transport au conseil de la MRC.

12.3 Atelier « Mieux travailler ensemble » - comité de direction et date de l'atelier de travail

L'atelier du conseil « Mieux travailler ensemble » se tiendra le 10 mai à 18 :30 heures à la salle B

Un comité est formé de Bruno Gobeil, Richard Tanguay, Nicole Robert et Jean-Pierre Briand. Une rencontre du comité aura lieu avant l'atelier de travail du 10 mai.

12.4 Internet haute vitesse – suivi

Dominic Provost fait le point sur le dossier d'internet haute vitesse. Une nouvelle technologie pourrait couvrir plus de clients. Comme les coûts sont très élevés et seraient partagés entre la MRC et le fournisseur, une vérification du nombre de nouveaux clients potentiels qui ne peuvent être desservis autrement devra être faite.

13/ Développement local

13.1 Nomination du CA du CLD

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8644**

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil d'administration du CLD sera formé de :

Administrateurs avec droit de vote :

Gaétane Plamondon : Tardif Diesel inc.

Gilles Denis : IGA Cookshire

Benoit Fortin : Léo Désilets, maître herboriste inc.

Jean-Paul Gendron : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, table GIRT

Julie Boisvert : Association touristique et culturelle de Dudswell

Un poste reste vacant.

Et les membres du comité administratif de la MRC :

Nicole Robert : MRC du Haut-Saint-François

Robert G. Roy : Ville de East Angus

Noël Landry : Ville de Cookshire-Eaton

Nathalie Bresse : Municipalité de Ascot Corner

Kenneth Coates : Municipalité du Canton de Westbury

Yann Vallières : Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Richard Tanguay : Municipalité de Weedon

Observateurs sans droit de vote :

Lynda Guillette : Centre local d'emploi

David Malo : Ministère des Finances et de l'Économie – direction régionale de l'Estrie

**ADOPTÉE**

13.2 AGA du CLD – 4 mai à La Patrie

Rappel de l'assemblée générale annuelle se tiendra au centre communautaire de La Patrie le 4 mai à 19 heures.

13.3 Pacte rural 3 et FDT local 2015-2016- adoption des projets et solde

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8645**

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François accepte la liste de projets ainsi que la répartition du Fonds de développement des territoires 2015-2016 (FDT) et du fonds du Pacte rural 2014-2015 (PR) telle que mentionnée dans la liste en annexe ;

**QUE** les projets sont acceptés sur la base de leur grille d'évaluation locale ;

**ADOPTÉE**

13.4 Rencontre concernant la démarche globale intégrée du 21 avril.

Le 21 avril se tiendra une rencontre concernant la démarche globale intégrée à la salle Guy Veilleux de Cookshire, Richard Tanguay rappelle l'importance de cette rencontre et explique les grandes lignes de la démarche globale intégrée.

14/ Réunions du comité administratif

14.1 16 mars 2016 – Assemblée ordinaire

**RÉSOLUTION N° 2016-04-8646**

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

**D'entériner** les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 16 mars 2016.

**ADOPTÉE**

15/ Intervention du public dans la salle

Aucune intervention

16/ Correspondance

Sur la proposition de Robert Roy, la correspondance est mise en filière.

Une invitation pour une rencontre d'une demi-journée avec Mme Marie-Claude Bibeau, ministre du Développement international et de la Francophonie a été reçue, les élus souhaitent pouvoir y participer.

17/ Questions diverses

17.1 Rallye du tour de la montagne

Le samedi 28 mai aura lieu le « Rallye du tour de la montagne du Mont-Mégantic » ainsi qu'un souper spaghetti pour encourager Mme Lise Pratte, conseillère municipale de La Patrie qui participera en octobre prochain au « Rallye roses des sables ».

## 17.2 Modification des lettres patentes

Une lettre a été reçue aujourd'hui même du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en réponse à la demande du conseil de modifier nos lettres patentes afin de rendre possible une nouvelle répartition des votes au conseil.

L'extrait suivant de la lettre nous démontre que le fait que la résolution demandant cette modification avait été adoptée à l'unanimité en a permis l'acceptation par le ministère :

*« Historiquement, les demandes à fort consensus ont été privilégiées pour autoriser la modification des lettres patentes. Cette condition nous semble avoir été atteinte dans le cas présent.*

*Ainsi, je vous informe que je donnerai suite à cette requête. Nous pourrons, dans les plus brefs délais, entamer le processus menant à la publication du décret à cette fin. »*

### Course des bateaux dragons

Rappel de la course des bateaux dragons du 2 et 3 juillet à Lac-Mégantic. Les personnes intéressées à participer en tant que pagayeurs sont invitées à contacter Nicole Robert ou Jean-Pierre Briand.

## 18/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Bertrand Prévost, la séance est levée à 21 h.

---

Dominic Provost  
Secrétaire-trésorier

---

Nicole Robert, préfet